



LE RECENSEMENT DE POPULATION

Un recensement est une opération administrative qui consiste à faire le dénombrement d'une population.

Jusqu'au 18^{ème} siècle, les recensements sont faits par feux, c'est à dire par famille, et seul apparaît alors le nom du chef de famille.

En 1774, il est prescrit pour la première fois un recensement par tête plus ou moins bien suivi.

En 1791 les municipalités dressent des listes de tous les habitants avec leur profession, leur état civil, le nombre de leurs enfants, les domestiques, s'ils sont citoyens actifs et ce qu'ils payent au titre de la contribution foncière. Les pauvres figurent en fin de rôle.

Un décret des 19-22 juillet 1791 obligea les communes à tenir un registre des habitants. Il devait contenir les "nom, âge, lieu de naissance, dernier domicile, profession, métier et autres moyens de subsistance".

En 1806, le recensement donne quelques renseignements par individu, celui de 1817, dressé pour faire suite à la réorganisation de la garde nationale comprend des renseignements uniquement sur les hommes.

Avec le recensement de 1836 commence la grande série des recensements dressés à base d'états nominatifs. Faits tous les 5 ans de 1836 à 1936, ils sont, depuis lors moins réguliers du fait de leur coût...

A cause de la guerre celui de 1871 eut lieu en 1872 et il n'y en eut pas plus en 1916 et en 1941.

Le document présenté ici correspond à la liste nominative du recensement de population de la commune en 1891.

Auguste Avenel, dans son ouvrage sur Gaudreville la Rivière pendant la révolution, porte le nombre d'habitants à 300 environ en 1789.

En 1891, un siècle plus tard, nous constatons que celui-ci a quasiment diminué de moitié puisqu'il atteint le nombre de 160 seulement.

